L'an deux mille quinze, le 25 juin à 10h00, légalement convoqué le 10 juin, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SIEM, 2 place de la Libération à CHALONS EN CHAMPAGNE, sous la présidence de M. Pascal DESAUTELS.

Etaient présents :

MM. Christophe CORBEAUX, François MOURRA, Vice-Présidents

MM Francis BLIN, William BRODIER (suppléant de François BOITEUX), Régis BOURGOIN, Pascal BOUXIN, Mme Jocelyne VINCENT (suppléante de Richard BURDAL), MM Alain CAILLET, Patrick CAPPY, Pierre CHARLES, Alain CHARPENTIER, Frédéric CHARPENTIER, Jean-Pierre COLPIN, Mme Patricia CAIN (suppléante de Annie COULON), MM Alain FRIQUOT, Claude GUICHON, René HANOT, Yannick KERHARO, Pierre LABAT, Jean-Claude LANZLOTH, Jean-Paul LEMOINE, Jean-Louis LEROY, René MAIZIERES, Jean-François MARTINELLO, Jean-Pierre MASIUK, André MELLIER, Oliver MEUNIER, Claude PERDREAU, Mme Sylvie PICHELIN-NANSOT, Raymond LAPIE (suppléant de Maurice PIERRE), Jean-Pierre PINON, Bruno ROULOT, Claude Alphonse SCHWEIN, SIMON, Pierre BENOIT (suppléant de Patrick SIMON), Alain BERGEOT (suppléant de Sébastien VACELLIER), membres.

Etaient excusés :

Mme Rachel PAILLARD, Vice-Présidente,

M. Bertrand AUDEBERT, Mme Valérie BEAUVAIS, MM, Charles DE COURSON, Jacky DESBROSSE, Gilles DULION, Christophe GUILLEMOT, François MAINSANT, Daniel MAIRE, Pascal PERROT, Mme ROUSSEL Monique, Mr Janick SIMONNET, membres,

Monsieur DESAUTELS remercie l'ensemble des membres présents et rappelle l'ordre du jour de cette réunion :

- Approbation du PV de la réunion du Comité en date du 09/02/2015
- Information du Président
- Vote des Comptes administratifs et comptes de gestions 2014
- Point Financier
- Décisions modificatives
- TCCFE
- Règlement Intérieur
- Point sur l'Aménagement Numérique
- Programmation de travaux
- Conventions
- Astreintes du Personnel concernant l'éclairage public
- Adhésion de communes à nos différentes compétences
- Point sur les extensions de réseaux
- Attribution de marchés
- Délibération du projet PAP Nord Rémois
- Taux de Promotion
- Sortie d'actif
- Questions diverses

Approbation du PV de la réunion du Comité en date du 09/02/2015

Dans l'information du Président, celui-ci avait informé le comité :

- que les réunions de CLE avaient débutées et qu'elles reprendront courant avril
- que cette année, 3 budgets sont à voter et qu'une ligne de trésorerie doit être faite pour les travaux car le FACÉ est en retard de 6 mois pour le paiement des aides.
- que concernant la compétence EP il y a 130 communes qui y adhèrent.
- de la venue d'ERDF en fin de séance.

Monsieur le Président avait remercié l'ensemble des maires pour la motion sur l'éventuel transfert de compétence au Conseil Général. Nous avions reçu une lettre de Mme ROYAL qui rassure.

Le Comité avait autorisé :

- Le président à déposer les dossiers DETR
- Le Président à signer l'avenant au cahier des charges de concession
- Le Président à rédiger un avenant au marché travaux pour l'indice TP

Le Comité avait approuvé :

- Le transfert de communes à la compétence EP
- Le transfert de communauté de communes à la compétence AN
- La décision de la CAO de retenir l'entreprise GARNIER pour le marché de la toiture

Le Comité avait validé

- le budget primitif 2015 et autorisé l'ouverture d'une ligne de trésorerie
- la liste des opérations pour la programmation 2015
- la liste des opérations pour les travaux d'éclairage public
- le projet du Nord Rémois selon un plan de financement défini
- la liste des extensions de réseaux
- la décision de monter un dossier DETR pour nos travaux et autorisé le Président à signer les dossiers administratifs et techniques correspondants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Compte Rendu de la réunion du comité en date du 09/02/2015.

Information du Président

Vote des Comptes Administratifs et comptes de Gestion 2014

Pour ce vote, la présidence de l'Assemblée est cédée au doyen du Comité Syndical.

✱ BUDGET PRINCIPAL

➲ FONCTIONNEMENT

Dépenses

Dépenses		TOTAL
011	Charges à caractère général	280 871.08 €
012	Charges de personnel	719 518.93 €
65	Charges de gestion courante	39 047.24 €
67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	50 000.00 €
042	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	107 891.38 €
	TOTAL	1 199 328.63 €

Recettes

Recettes		TOTAL
013	Atténuations de charges (CNP)	14 643.01 €
73	Impôts et taxes (Taxe sur l'électricité - TCCFE)	3 944 054.80 €
75	Produits de gestion courante (757 - R1 et R2)	4 850 666.28 €
76	Produits financiers	90.77 €
77	Produits exceptionnels	80 179.89 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	4 231 414.11 €
	TOTAL	13 121 048.86 €

➲ INVESTISSEMENT

Dépenses

Dépenses		TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	105 693.60 €
21	Immobilisations corporelles	16 699 934.11 €
13	Remboursements sur participations	54 214.20 €
041	Opérations patrimoniales (récupération TVA)	2 901 966.76 €
001	Déficit d'investissement reporté	5 293 813.44 €
	TOTAL	25 055 622.11 €

Recettes

Recettes		TOTAL
13	Subventions d'investissement reçues	4 776 958.40 €
10	Dotations et réserves	130 123.22 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	6 080 203.60 €
21	Remboursement sur travaux	52 114.66 €
27	Immobilisations financières (récupération TVA)	2 901 966.76 €
040	Opérations d'ordre entre section (amortissements)	107 891.38 €
041	Opérations patrimoniales (récupération TVA)	2 901 966.76 €
	TOTAL	16 951 224.78 €

➲ RESULTAT DE CLOTURE 2014

	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2014	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2014
INVESTISSEMENT	- 5 293 813,44 €		-2 810 583.89 €	-8 104 397.33 €
FONCTIONNEMENT	10 311 617,71 €	6 080 203.60 €	7 690 306.12 €	11 921 720.23 €
TOTAL	**5 017 804,27 €**	6 080 203.60 €	4 879 722.23 €	**3 817 322.90 €**

RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2014	**-495 989.70 €**

RESULTAT CUMULE 2014	**3 321 333.20 €**

Pour information :

RESULTAT 2010	RESULTAT 2011	RESULTAT 2012	RESULTAT 2013
3 513 133.68 €	**3 599 541.91 €**	**2 215 763.39 €**	**4 231 414.11 €**

✱ BUDGET ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC

➲ FONCTIONNEMENT

Dépenses

Dépenses		TOTAL
011	Charges à caractère général (maintenance)	131 320.01 €
	TOTAL	131 320.01 €

Recettes

Recettes		TOTAL
74	Participation des collectivités	120 032.96 €
	TOTAL	120 032.96 €

➲ INVESTISSEMENT

Dépenses

Dépenses		TOTAL
21	Travaux réalisés	270 508.36 €
	TOTAL	270 508.36 €

Recettes

Recettes		TOTAL
13	Fonds de concours des collectivités	173 008.14 €
	TOTAL	173 008.14 €

➲ RESULTAT DE CLOTURE 2014

	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2013	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2014	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2014
INVESTISSEMENT			-97 500.22 €	-97 500.22 €
FONCTIONNEMENT			-11 287.05 €	-11 287.05 €
TOTAL			-108 787.27 €	**-108 787.27 €**

RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2014	**-177 195.61 €**

RESULTAT CUMULE 2014	**-285 982.88 €**

Les Comptes Administratifs pour l'année 2014 sont soumis au vote du Comité.

Le doyen de l'assemblée informe les membres du Comité Syndical que les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion 2014 sont en parfaite adéquation après vérification avec la Trésorerie Municipale.

Monsieur MASIUK, doyen de l'assemblée, soumet au vote du Comité les Comptes Administratifs et les Comptes de gestion pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le comité approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion pour l'année 2014.

Point Financier

✱ BUDGET PRINCIPAL

➲ Bilan financier arrêté au 5 Juin 2015

	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT AU 05/06/2015	RESULTAT CLOTURE AU 05/06/2015
INVESTISSEMENT	-8 104 397.33 €		6 817 648.28 €	-1 286 749.05 €
FONCTIONNEMENT	11 921 720.23 €	8 600 387.03 €	415 725.66 €	3 737 058.86 €
TOTAL	**3 817 322.90 €**	8 600 387.03 €	7 233 373.94 €	**2 450 309.81 €**

RECETTES A PERCEVOIR	TCCFE 1er Trimestre FACÉ PCT RECUPERATION TVA	1 125 073.37 € 385 877.06 € 245 956.00 € 196 582.37 €
DEPENSES A VENIR	FACTURATION TRAVAUX	819 936.60 €

RESULTAT ESTIMÉ AU 05/06/2015	**3 583 862.01 €**

➲ Bilan des travaux réalisés au 5 Juin 2015

BP 2015	REALISÉ AU 05/06/15		REALISÉ AU 05/06/14	➘
16 712 095.81 €	4 712 098.39 €	-20.76 %	5 946 751.59 €	-1 234 653.20 €

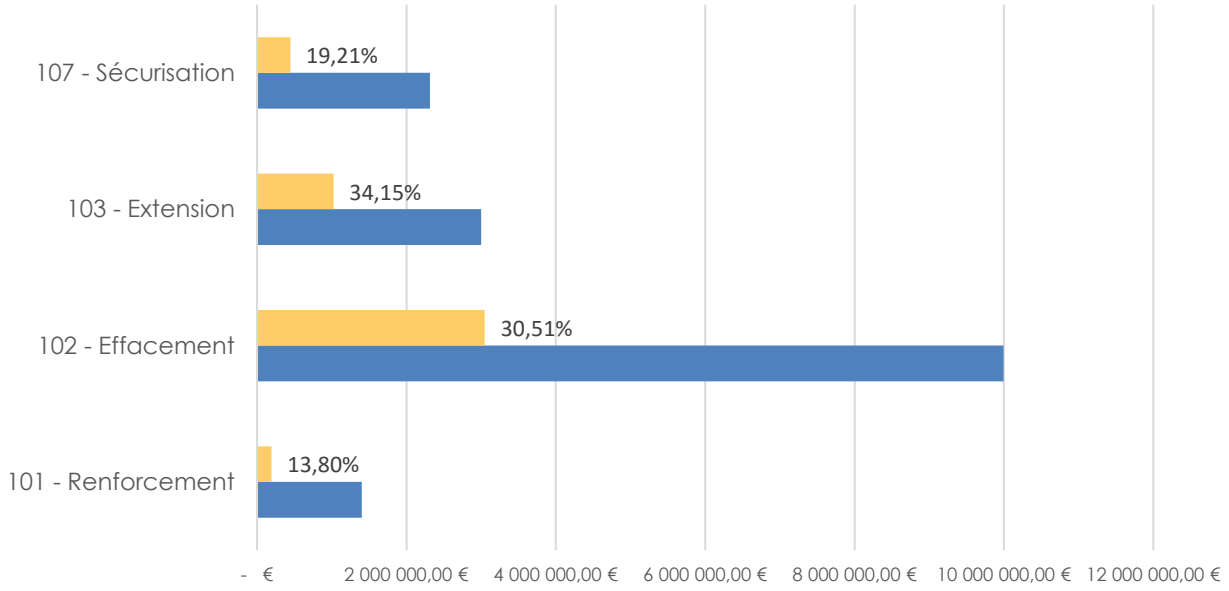

	101 - Renforcement	102 - Effacement	103 - Extension	107 - Sécurisation
REALISÉ	193 501,81 €	3 049 290,40 €	1 024 366,74 €	444 939,44 €
PREVISIONS BUDGET	1 402 198,29 €	9 993 370,74 €	3 000 000,00 €	2 316 526,78 €

➲ Ouverture d'une ligne de Trésorerie

Le Syndicat pour ses besoins de financement de 2015, souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 2 000 000 € pour faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

La Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST ont été interrogées sur une éventuelle ouverture d'une ligne de trésorerie.

Il est à noter que la Caisse des Dépôts et Consignations ne propose pas de ligne de trésorerie mais des prêts à court terme.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST nous a, quant à elle, proposé une offre selon les modalités exposées ci-dessous :

- Montant : 2.000.000 euros
- Durée : 1 an
- Taux variable indexé : EURIBOR 3 mois + 1,30% (soit le 26/05/2015 : -0,013 + 1,30%)
- Périodicité : trimestrielle
- Commission d'engagement : 0,20%
- Utilisable par tranches de 15.000 Euros minimum
- Remboursement du capital in fine
- Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité
- Echéances fixées au 5 des mois concernés
- Mise à disposition des fonds à votre demande
- Intérêts : calculés sur le nombre de jours réels d'utilisation

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise le Président à signer le contrat correspondant.

✱ BUDGET ANNEXE ECLAIRAGE PUBLIC

➲ Bilan financier arrêté au 5 Juin 2015

	RESULTAT CLOTURE EXERCICE 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT AU 05/06/2015	RESULTAT CLOTURE AU 05/06/2015
INVESTISSEMENT	- 97 500,22 €		-128 473,41 €	- 225 973,63 €
FONCTIONNEMENT	- 11 287,05 €		-60 508,76 €	- 71 795,81 €
TOTAL	- 108 787,27 €		-188 982,17 €	**- 297 769,44 €**

RECETTES A PERCEVOIR	COTISATIONS COLLECTIVITES - DT DICT - OPTION 1 FONDS DE CONCOURS COLLECTIVITES	 14 717.09 € 285 842.19 € 843 447.57 € 1 144 006.85 €
DEPENSES A VENIR	OPTION 1 - MAINTENANCE OPTION 1 – HORS MARCHE OPTION 1 & 2 - INVESTISSEMENT	223 417.10 € 4 945.00 € 1 049 067.15 € 1 277 429.25 €

RESULTAT ESTIMÉ AU 05/06/2015	**-431 191.84 €**

➲ Bilan des travaux réalisés au 5 Juin 2015

BP 2015	REALISÉ AU 05/06/15	REALISATION DU BUDGET
2 978 761.45 €	395 582.82 €	13,28%

- 80 opérations de lancées depuis le 1er Janvier 2014 avec,
  - 67 opérations ayant reçu l'accord de la collectivité sur le bon de commande proposé
  - 3 opérations en cours (opérations ayant fait l'objet d'un versement d'acompte)
  - 21 opérations terminées

Décisions modificatives

✱ Décision modificative du budget principal N°1

Il serait souhaitable d'adopter une décision modificative concernant la section d'investissement dépenses, afin de réajuster les crédits ouverts, et ce, notamment suite au projet de refonte totale du site internet www.siem51.fr ainsi que l'acquisition de futurs logiciels.

Il vous est proposé d'adopter une décision modificative comme suit :

DI		BP 2015	Besoin	DM N°1	BP+DM N°1
Chapitre	Article				
20	2051	10 000,00	15 000,00	**+ 15 000,00**	25 000,00
21	21534	16 712 095,81		**-15 000,00**	16 697 095,81

✱ Décision modificative du budget principal N°2

Il serait souhaitable d'adopter une décision modificative concernant la section de fonctionnement dépenses, afin de réajuster les crédits ouverts, et ce, notamment suite à la mise en place d'astreintes et l'embauche d'agents occasionnels durant l'été.

Il vous est proposé d'adopter une décision modificative comme suit :

DF		BP 2015	Besoin	DM N°2	BP+DM N°2
Chapitre	Article				
011	6184	25 000,00		**-10 000,00**	15 000,00
011	6226	20 000,00		**-10 000,00**	10 000,00
012	64111	362 000,00	10 000,00	**+10 000,00**	372 000,00
012	64118	155 000,00	4 500,00	**+4 500,00**	159 500,00
012	64131	0,00	4 500,00	**+4 500,00**	4 500,00
012	64138	0,00	500,00	**+500,00**	500,00
012	6454	0,00	500,00	**+500,00**	500,00

✱ Décision modificative du budget principal N°3

Sur demande du Trésorier Payeur, il serait souhaitable d'adopter une décision modificative afin d'annuler les crédits ouverts sur le compte 775 (vente d'un véhicule). En effet, s'agissant de recettes non prévisibles, elles ne peuvent être inscrites au Budget Primitif.

Il vous est proposé d'adopter une décision modificative comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		BP 2015	Besoin	DM N°3	BP+DM N°3
	Chapitre	Article	Chapitre	Article				
RECETTES	75	775			1400,00	-1400,00	**-1400,00**	0,00
			024		0,00		**+1400,00**	+1400,00
			021		9 252 915,53		**-1400,00**	9 251 515,53
DEPENSES	023				9 252 915,53		**-1400,00**	9 251 515,53

Le Comité Syndical approuve les décisions modificatives présentées ci-dessus.

TCCFE

Jusqu'à ce jour le montant de la taxe sur les consommations finales d'électricité est obtenu par le produit d'une valeur de base (0.75 €/MWh pour les abonnements inférieurs ou égal à 36 kVA et 0.25 €/MWh pour ceux supérieurs à 36 kVA et inférieurs à 250 kVA) et d'un coefficient fixé librement par la collectivité.

Ce dernier est compris entre 0 et 8.52 et revalorisé chaque année de l'indice du coût de la vie (indice des prix hors tabac).

Ce mode de fonctionnement impose une délibération annuelle lorsque qu'une collectivité souhaite suivre cette indexation au coût de la vie et génère donc une forte activité de mise à jour des bases de données chez les fournisseurs d'électricité.

C'est pourquoi, la loi de finance rectificative de 2014 a dans son article 37 modifié plusieurs articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

A partir du 1er janvier 2016, le coefficient multiplicateur sera unique et à choisir parmi les valeurs suivantes : 0, 2, 4, 6, 8, 8.5.

Et ce sont les montants de la taxe de base qui sera actualisé chaque année de l'indice du coût de la vie. Pour 2016, ils resteront identiques aux actuels soit 0.75 € et 0.25 €/MWh.

Il est donc nécessaire de se positionner sur la valeur du coefficient à mettre en place à compter du 1er janvier 2016.

A ce jour, et à titre de rappel, le SIEM a fixé le coefficient pour l'année 2015 à 6.15, valeur non applicable au regard du texte voté à l'assemblée nationale au 1er janvier 2016.

Afin de vous aider à mieux appréhender cette taxe un rappel des sommes perçues depuis 2010.

Année	Taxe perçue (k€)	Coef.	k€/point de coef.
2010	3 827	5.0	765.4
2011	3 509	5.0	701.8
2012	3 714	5.0	742.8
2013	3 948	5.0	789.6
2014	3 735	5.5	679.1
		moyenne	735.7

Comme vous pouvez le constater, les montants de TCFE perçus oscillent d'environ ±10 % d'une année sur l'autre en fonction de 2 critères principaux :

- Le climat,
- La politique énergétique mis en place par chaque foyer (changement de système de chauffage par exemple),

et cela même malgré la hausse du coefficient en 2014.

Le coût de cette taxe par foyer peut-être détaillée de la façon suivante (avec un foyer composé de 4 personnes dans une maison de 100 m²) :

	Conso annuelle (KWh)	Taxe de base annuelle (€)	Taxe coefficientée			
			6	6.15	8	8.5
Appareils électroménagers et éclairage	1 100	0.825	4.95	5.07	6.6	7.01
Cuisson	8 000	0.6	3.6	3.69	4.8	5.1
ECS	3 200	2.4	14.4	14.76	19.2	20.4
Chauffage	12 000	9	54	55.35	72	76.5
Total	17 100	12.825	76.95	78.87	102.60	109.01

Il est facile de constaté ici que l'impact de la taxe, même coefficientée à 8.5, ne représente que 0.58 € par mois pour un foyer sans cuisson/ECS/chauffage électrique alors qu'il est presque de 10 €/mois pour un foyer tout électrique.

En moyenne, la consommation par foyer français est estimée à 4 113 kWh/an en 2013 soit :

Conso annuelle (kWh)	Taxe de base annuelle (€)	Taxe coefficientée			
		6	6.15	8	8.5
4113	3.08	18.48	18.94	24.94	26.18

En moyenne, la taxe représente donc par foyer (en €/mois) :

- Taux de 6.15 actuel : 1.5 €
- Taux de 8 : 2.05 €
- Taux de 8.5 : 2.18 €

Pour ce qui est de l'impact pour le milieu des professionnels, celui-ci est 3 fois inférieur puisque la taxe de base est de 0.25 €/MWh contre 0.75 €/MWh pour le résidentiel.

A noter que la taxe sur ce type d'abonné est en baisse notable depuis 2 années (en lien étroit avec l'activité économique en baisse).

Lors de la réunion de Bureau du 19 juin, les membres ont validé un coefficient de 8.5.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE l'application du coefficient multiplicateur égal à 8.5 à compter du 1er janvier 2016.

Règlement Intérieur

Lors du 16 mai 2014, nous vous avons présenté le règlement intérieur qui devait être mis en délibéré lors de la réunion de comité suivante.

Ce dernier n'avait appelé ni question, ni observation quant à son contenu.

Or, nous n'avions toujours pas délibéré sur ce dernier.

Je peux vous en redonner lecture si vous le désirez, en sachant qu'il est laissé à votre disposition sur simple demande.

Le Comité Syndical accepte de prendre la délibération qui aurait dû être prise au comité du 23 juin 2014.

Point sur l'Aménagement Numérique

Point sur le projet départemental :

Comme annoncé lors du comité de février, sur la base des remontées qui nous avaient été communiquées au 2 mars, nous avons constitué le projet départemental.

Le dossier de demande de subvention FSN a été déposé auprès de la Mission THD le 10 avril.

La Marne est le 74e dossier déposé (les dossiers nous ayant précédé correspondant à 89 départements).

Nous attendons désormais un 1er échange de questions/réponses qui sera suivi d'une présentation.

Compte tenu des délais d'instruction constatés sur les autres dossiers, un retour de l'Etat avant la fin 2015 parait assez improbable.

Le Conseil Départemental a confirmé lors de la session de mai son accompagnement du projet à hauteur de 15% (dans la limite de 3 millions d'euros par an).

Le Conseil Régional (Champagne Ardenne) annonce dans le CPER 12,5 millions sur ses fonds propres pour l'ensemble des projets des 4 départements (en complément des 16,4 millions de FEDER)

Nous travaillons à affiner les chiffrages des projets FTTH (avec le lancement des APS sur les territoires ayant fait ce choix).

Dans le cadre de la nouvelle prestation d'AMO, nous allons travailler sur des propositions de phasage des travaux associées à des scénarios financiers. L'objectif est de présenter cela aux CC d'ici la fin d'année pour une prise en compte possible dans les budgets 2016.

Point sur le projet nord rémois

Nos investigations pour identifier des fourreaux existants le long de l'A34 ont porté leurs fruits. Sous réserve d'une dernière validation technique en cours et d'un accord sur les modalités de mise à disposition de ces fourreaux ceci devrait nous permettre de réaliser le projet en minimisant le Génie civil à réaliser le long de cet axe routier très emprunté Le marché de MOE est en cours d'attribution Le plan de financement du projet a évolué suite à l'inéligibilité du SIEM à la DETR : nous avons sollicité RTE dans le cadre du PAP (lié à la ligne très haute tension entre Chooz et ...) La réponse est attendue pour le 22 juin.

Le calendrier du projet sera travaillé avec la MOE dans le courant juillet. Toutefois il est irréaliste d'imaginer que le CEBB qui serait inauguré fin octobre soit connecté via le RIP à cette date.

Programmation de travaux

Programmation FACE

Nous avons été destinataire, le 16 mars 2015, de la dotation du FACE pour l'année 2015. Cette dernière est de 1 610 000 € et représente une subvention de 80 % du montant HT des travaux engagés déclinée de la façon suivante :

Sous-programme	"Renforcement "	: 438 k€
	"Extension"	: 109 k€
	"Enfouissement"	: 812 k€
	"Fils nus"	: 185 k€
	"Fils nus faible section"	: 66 k€

A chaque sous-programme, peuvent être inscrites les opérations suivantes (ces opérations ont été inscrites au budget 2015 lors de notre précédente réunion) :

FACE - Programmation 2015 - Sous programme Renforcement (AB)

Dotation FACE 2015 : **438 000 €**
Montant de la dépense subventionnable : **547 500 €**

LISTE PRINCIPALE

Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle (trimestre 2015)	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
1	BERMERICOURT	Poste Mairie	1er	50 000 €	50 000 €	50 000 €	40 000 €
8	BERRU	Poste Eglise	2ème	54 000 €	54 000 €	54 000 €	43 200 €
4	CHAMPIGNEUL CH	Poste Bourg	3ème	78 000 €	78 000 €	78 000 €	62 400 €
6	GIFFAUMONT	Poste rue des Bois	2ème	97 000 €	97 000 €	97 000 €	77 600 €
1	ORMES	Poste Chemin Vert	2ème	78 000 €	78 000 €	78 000 €	62 400 €
5	ST AMAND SUR FION	Poste Coulvagny	3ème	215 000 €	215 000 €	215 000 €	172 000 €
			TOTAL	**572 000 €**	**572 000 €**	**572 000 €**	**457 600 €**

Plafond d'aide : 444 000 €

LISTE COMPLEMENTAIRE

Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
2	BAYE	Lot. Le Gros Chêne	2ème	42 000 €	42 000 €	42 000 €	33 600 €
8	CORMICY	Poste Les Pissotées	3ème	65 000 €	65 000 €	65 000 €	52 000 €
5	ST GERMAIN LA VILLE	Poste Marne	3ème	65 000 €	65 000 €	65 000 €	52 000 €
			TOTAL	**172 000 €**	**172 000 €**	**172 000 €**	**137 600 €**

FACE - Programmation 2015 - Sous programme Extension

Dotation FACE 2015 : **109 000 €**
Montant de la dépense subventionnable : **136 250 €**

LISTE PRINCIPALE

Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle (trimestre 2015)	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
3	ANGLURE	Poste rue de Sézanne	2ème	78 000 €	78 000 €	78 000 €	62 400 €
6	MAISONS EN CH	Poste Flancourt	3ème	65 000 €	65 000 €	65 000 €	52 000 €
			TOTAL	**143 000 €**	**143 000 €**	**143 000 €**	**114 400 €**

Plafond d'aide : 109 000 €

LISTE COMPLEMENTAIRE

Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
6	ECRIENNES	Poste Bourg	3ème	50 000 €	50 000 €	50 000 €	40 000 €
			TOTAL	**50 000 €**	**50 000 €**	**50 000 €**	**40 000 €**

FACE - Programmation 2015 - Sous programme Effacement (C)

Dotation FACE 2015 : **812 000 €**

Montant de la dépense subventionnable : **1 015 000 €**

LISTE PRINCIPALE

Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle (trimestre 2015)	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
2	BANNAY	Rues du Nid et du Petit Moulin	1er	81 000 €	81 000 €	81 000 €	64 800 €
4	GERMINON	Rue des Giraux	1er	37 000 €	37 000 €	37 000 €	29 600 €
1	GUEUX	Rue de la Petite Montagne	1er	97 000 €	97 000 €	97 000 €	77 600 €
1	GUEUX	Rue des Dames de France et allée des Lilas	2ème	87 500 €	87 500 €	87 500 €	70 000 €
1	HAUTVILLERS	Rue d'Eguisheim	1er	31 000 €	31 000 €	31 000 €	24 800 €
8	ISLES SUR SUIPPE	Route de Reims Sud	1er	54 000 €	54 000 €	54 000 €	43 200 €
8	MAILLY CHAMPAGNE	Rue de l'Europe	1er	22 000 €	22 000 €	22 000 €	17 600 €
2	MORANGIS	Rues de la Meriserie et de la Boulangerie	1er	64 000 €	64 000 €	64 000 €	51 200 €
8	MOURMELON LE PETIT	Zone Industrielle Entrée Village	1er	46 000 €	46 000 €	46 000 €	36 800 €
4	OGER	Rue des Gloriettes	1er	24 500 €	24 500 €	24 500 €	19 600 €
4	OGER	Rue des Sept Vents	1er	53 000 €	53 000 €	53 000 €	42 400 €
4	OGER	Rue Saint Vincent	1er	29 500 €	29 500 €	29 500 €	23 600 €
6	ST REMY EN BOUZEMONT	Rue de Soiemont	1er	12 000 €	12 000 €	12 000 €	9 600 €
8	ST THIERRY	Impasse des Ricordanes	1er	49 000 €	49 000 €	49 000 €	39 200 €
1	SERMIERS	Rue des Fins Esprits et rue du Tratt	1er	87 500 €	87 500 €	87 500 €	70 000 €
1	VANDIERES	Rue du Moulin	1er	57 000 €	57 000 €	57 000 €	45 600 €
1	VILLEDOMMANGE	Impasse des Voisins	1er	18 500 €	18 500 €	18 500 €	14 800 €
1	VILLEDOMMANGE	Rue du Bourron	1er	18 000 €	18 000 €	18 000 €	14 400 €
1	VILLEDOMMANGE	Rue du Cheval Blanc	1er	22 500 €	22 500 €	22 500 €	18 000 €
4	VILLERS LE CHÂTEAU	Rues Château, Moulin et Mont Térignon	1er	160 000 €	160 000 €	160 000 €	128 000 €
			TOTAL	**1 051 000 €**	**1 051 000 €**	**1 051 000 €**	**840 800 €**

Plafond d'aide :	**812 000 €**

LISTE COMPLEMENTAIRE

Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
8	BERMERICOURT	Rues du Square et St Sébastien	2ème	62 000 €	62 000 €	62 000 €	49 600 €
4	LA VEUVE	Rue Chamelot	2ème	22 000 €	22 000 €	22 000 €	17 600 €
4	LA VEUVE	Rue du Moulin	2ème	30 000 €	30 000 €	30 000 €	24 000 €
5	ST VRAIN	Route de Vouillers et chemin de Trois Fontaines	2ème	170 000 €	170 000 €	170 000 €	136 000 €
5	VANAULT LE CHATEL	Poste Lavoir	1er	77 000 €	77 000 €	77 000 €	61 600 €
			TOTAL	**361 000 €**	**361 000 €**	**361 000 €**	**288 800 €**

FACE - Programmation 2015 - Sous programme Fils nus (S)

Dotation FACE 2015 : 185 000 €
Montant de la dépense subventionnable : **231 250 €**

LISTE PRINCIPALE

Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle (trimestre 2015)	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
3	ANGLURE	Fils nus rue du Général De Gaulle	3ème	54 500 €	54 500 €	43 600 €	43 600 €
4	AULNAY SUR MARNE	Rue du Château	2ème	95 000 €	95 000 €	76 000 €	76 000 €
6	COOLE	Rue de Marne	2ème	11 500 €	11 500 €	9 200 €	9 200 €
7	DAMPIERRE LE CHÂTEAU	Rue de la Forge	3ème	26 000 €	26 000 €	20 800 €	20 800 €
8	SEPT SAULX	Rue du Moulin	3ème	64 000 €	64 000 €	64 000 €	51 200 €
			TOTAL	**251 000 €**	**251 000 €**	**213 600 €**	**200 800 €**

Plafond d'aide : 185 000 €

LISTE COMPLEMENTAIRE

Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
8	BEINE NAUROY	Rue de Pontfaverger	3ème	19 000 €	19 000 €	19 000 €	15 200 €
7	PASSAVANT EN ARGONNE	Rue des Mobiles	4ème	40 000 €	40 000 €	40 000 €	32 000 €
5	ST GERMAIN LA VILLE	Grande Rue	3ème	40 000 €	40 000 €	40 000 €	32 000 €
7	VILLERS EN ARGONNE	Rue du Château	3ème	15 000 €	15 000 €	15 000 €	12 000 €
			TOTAL	**114 000 €**	**114 000 €**	**114 000 €**	**91 200 €**

FACE - Programmation 2015 - Sous programme Fils nus faible section (S1)

Dotation FACE 2015 : **66 000 €**
Montant de la dépense subventionnable : **82 500 €**

LISTE PRINCIPALE

Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle (trimestre 2015)	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
4	CHAMPIGNEUL CHAMPAGNE	Rue de Jalons	3ème	26 000 €	26 000 €	20 800 €	20 800 €
6	LUXEMONT VILLOTTE	Grande Rue	3ème	31 000 €	31 000 €	24 800 €	24 800 €
3	QUEUDES	Fils nus rue Bassse	3ème	30 000 €	30 000 €	24 000 €	24 000 €
			TOTAL	**87 000 €**	**87 000 €**	**69 600 €**	**69 600 €**

Plafond d'aide : 66 000 €

LISTE COMPLEMENTAIRE

Lot	Commune	Désignation des travaux	Date de démarrage prévisionnelle	Montant prévisionnel	Coût SIEM	Montant de la dépense subventionnable	Aide FACE (80% de la dépense subventionnable)
6	SCRUPT	Rue Notre Dame	4ème	30 000 €	30 000 €	30 000 €	24 000 €
			TOTAL	**30 000 €**	**30 000 €**	**30 000 €**	**24 000 €**

Programmation Complémentaire

Afin de compléter le programme d'effacement de réseau, il vous est proposé les opérations suivantes :

EPERNAY : rue Dom Pérignon
LAGERY : rues d'Ormicelle et de la Truie qui file

TOGNY AUX BŒUFS : RD2 – 4ème tranche
MAIRY SUR MARNE : rue des Troènes

BUSSY LETTREE : rue du Port Lava
BUSSY LETTREE : rue de la Gare
GERMINON : rue Côte Velye

Pour les opérations de BUSSY LETTREE et de GERMINON, celles-ci viennent en remplacement de l'opération d'effacement rue de Vertus à VOUZY qui a été décalée en 2016.

Afin de compléter le programme de renforcement de réseau, il vous est proposé les opérations suivantes :

MAREUIL LE PORT : Poste "Kennedy"
CHENAY : Poste "Les Plantes"

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte la programmation ci-dessus.

➢ *Conventions*

- Convention de numérisation de cadastre

Nous évoquons, depuis plusieurs années, la possibilité de réaliser la numérisation du cadastre. En effet seule une infime partie du cadastre marnais a été numérisée par le service des impôts.

Plusieurs communautés de communes sont intéressées par cette numérisation et sont prêtes à cofinancer cette action.

La numérisation de l'ensemble du cadastre marnais nous permettrait de disposer de fond de plan facilement utilisable pour l'ensemble de nos compétences (électricité, éclairage public et aménagement numérique) et de mettre à disposition de nos membres une base plan digne de ce nom.

Avant d'aller plus avant dans la mise en place de cette numérisation, il nous est nécessaire de signé avec la DRFIP une convention de mise à disposition au SIEM des données cadastrales. Cette convention indique également que la numérisation sera prise à 100 % par le SIEM (et les cofinanceurs éventuels) et que la DRFIP prendra à sa charge l'intégration de ces plans numérisés au sein des services du cadastre et en effectuera la mise à jour annuelle. Chaque année, cette mise à jour sera transmise au SIEM gracieusement.

Dans l'immédiat, aucune charge financière n'est à prévoir. La numérisation de l'ensemble du cadastre marnais est envisageable sur 5 années à compter de 2016 (en fonction des capacités d'intégration des services du cadastre).

A titre d'information, 900 000 parcelles sont à numérisées pour un coût global de 180 000 € (0.20 € la parcelle).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention pour la numérisation cadastrale.

- Convention

De nombreuses conventions sont régulièrement misent en place avec différents organismes (Associations foncières, CCI, Communautés de Communes, Communes….). Elles concernent des droits de passage, d'usage, de branchements….

Ces conventions doivent systématiquement passer devant le comité pour validation. Ce passage, à ce jour obligé, génère régulièrement des retards dans la réalisation des travaux du fait de nos 4 réunions annuelles.

A partir du moment où il n'y a pas d'engagement financier du Syndicat, m'autorisez-vous à signer les conventions nécessaires au bon déroulement de nos travaux en lien avec nos compétences (Electricité, gaz, Aménagement Numérique et Eclairage public) ?

Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise le président à signer les conventions ci-dessus.

➢ *Astreintes du Personnel concernant l'éclairage public*

Conformément aux dispositions des articles 5 et 9 du décret N°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale, il appartient à l'organe délibérant de déterminer, après avis du Comité Technique, les cas dans lesquels il est possible de recourir à des astreintes.

Une période d'astreinte s'entend comme « une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail ».

Les modalités de rémunération des astreintes de la filière technique dans la Fonction Publique Territoriale sont précisées par le décret N°2015-415 et un arrêté du 14 Avril 2015.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Syndical d'arrêter les dispositions suivantes, relatives au dispositif des astreintes d'exploitation.

1. ASTREINTE D'EXPLOITATION

Le personnel concerné par les astreintes d'exploitation doit être en mesure d'intervenir sur les missions suivantes :

- Répondre aux Avis de Travaux Urgents (ATU)
- Effectuer des investigations complémentaires sur le terrain

Liste non exhaustive dans la mesure où les interventions d'urgence imprévues devront néanmoins être assurées dès lors que la continuité du service public ou la sécurité des personnes et des biens seront mis en cause.

Personnes concernées :

Le Directeur du Syndicat et le personnel du service Eclairage Public.

L'agent d'astreinte d'exploitation doit être disponible, joignable à tout moment et pouvoir se rendre sur les lieux du problème posé en une heure au maximum.

Le matériel suivant sera mis à disposition du personnel d'astreinte :

Un véhicule sera mis à disposition de l'agent d'astreinte ainsi que l'outillage spécifique nécessaire aux interventions,
L'agent d'astreinte sera joignable sur son téléphone portable professionnel et l'utilisera durant l'astreinte,

2. PLANNING ET MODALITES DE REMUNERATION DES ASTREINTES

➲ PLANNING

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3
Astreinte d'exploitation	Directeur	Personnel EP	Personnel EP

➲ MODALITES DE REMUNERATION

L'indemnité de l'astreinte d'exploitation :

Durée de l'astreinte	Montant
Semaine complète à partir du vendredi soir 17h au vendredi soir 17h	159,20 €

Les indemnités sont majorées de 50% lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte moins de 15 jours avant le début de l'astreinte. Cette circonstance devra être dûment motivée par le Directeur du Syndicat.

L'indemnité d'intervention pendant les périodes d'astreinte

Sont concernés les agents qui ne sont pas éligibles aux IHTS.

Période d'intervention	Indemnité horaire
Nuit	22 €
Samedi	22 €
Dimanche et jour férié	22 €
Jour de semaine	16 €

Les membres du Comité sont invités à délibérer sur les situations et modalités d'organisation des astreintes telles qu'indiquées ci-dessus en précisant qu'elles pourront être effectuées par des agents titulaires et non titulaires, qu'elles donneront lieu à une indemnisation aux taux indiqués dans le présent rapport soumis à revalorisation conformément au décret susvisé et qu'elles seront appliquées à compter du 1er Juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte le dispositif d'astreinte ci-dessus.

➢ *Adhésion de communes pour nos différentes compétences*

Compétence GAZ

Le SIEM est l'autorité organisatrice de la distribution de gaz. Ces membres peuvent lui transférer la compétence, afin que ce dernier exerce notamment les activités suivantes :

- Passation, avec les entreprises délégataires, de tous actes relatifs à la délégation du service public de distribution de gaz.
- Représentation et défense des intérêts des usagers dans les relations avec le concessionnaire pour la bonne application des lois et règlements en vigueur.
- Exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public et contrôle des réseaux publics de distribution du gaz dans le cadre des lois et règlements en vigueur.
- Maîtrise d'ouvrage de travaux sur le réseau public de distribution de gaz.
- Relation ou intervention pour faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, selon les dispositions prévues à l'article L 2224-34 du CGCT.

En contrepartie, nous percevons la redevance de fonctionnement qui est faible et établissons notamment le rapport annuel de contrôle.

La commune de BISSEUIL vient de transférer cette compétence au SIEM.

Le nombre de communes adhérant à cette compétence optionnelle du SIEM s'élèvera ensuite à 23. Le syndicat devra continuer à démarcher cette compétence gazière afin que nous soyons reconnus par GRDF.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte le transfert de la commune de BISSEUIL pour la compétence gaz.

Compétence EP

Le 09 février dernier, le comité avait délibéré pour accepter le transfert de 133 communes en option 1 et 58 communes + 1 communauté de communes en option 2.

Depuis les communes ci-dessous ont délibéré afin de transférer la compétence EP à compter du 1er janvier 2015, il s'agit des collectivités suivantes :

OPTION 1		
CLAMANGES	**MAFFRECOURT**	**SOMME VESLE**
DAMPIERRE SUR MOIVRE	**LA NEUVILLE AU PONT**	**WARGEMOULIN**
ECOLLEMONT	**ST LUMIER EN CHAMPAGNE**	

Les communes de MAFFRECOURT, LA NEUVILLE AU PONT et SOMME VESLE avaient délibéré pour l'option 2 en 2014.

Après en avoir délibéré, le Comité syndicat accepte le transfert de la compétence d'éclairage public à compter du 1er janvier 2015 des collectivités ci-dessus.

Compétence Aménagement Numérique

Comme le prévoient nos nouveaux statuts, les communautés de communes ont la possibilité d'adhérer à la compétence aménagement numérique. Lors du comité syndical du 09 Février dernier, vous avez délibéré pour accepter le transfert de compétence de 14 communautés de communes : il s'agit de :

- Pays d'Anglure
- Portes de Champagne
- Brie Champenoise
- Deux Vallées
- Saulx et Bruxenelle
- Brie des Etangs
- Champagne Vesle
- Côtes de Champagne et Saulx
- Grande Vallée de la Marne
- Vitry, Champagne et Der
- De la Moivre à la Coole
- Vallée de la Suippe
- Région de Vertus
- Argonne Champenoise

Depuis 3 nouvelles communautés communes nous ont transféré la compétence Aménagement Numérique, il s'agit de :

- Perthois Bocage et der
- Sud Marnais
- Beine Bourgogne

Après en avoir délibéré, le Comité syndicat accepte le transfert de la compétence Aménagement Numérique à compter du 1er janvier 2015 des collectivités ci-dessus.

Point sur les extensions de réseaux

Lors du bureau syndical du 23 juin 2014, celui-ci a donné pouvoir au Président pour la pleine signature des délibérations relatives à ces mêmes extensions.

Voici la liste des opérations prises en considération depuis la dernière réunion de Comité :

ATHIS	Extension rue de la Garenne
BASLIEUX SOUS CHATILLON	Extension BT rue de la Clayette
BEINE NAUROY	Extension BT rue de Reims
BERGERES LES VERTUS	Extension rue Odiel François
BOULT SUR SUIPPE	Extension rue de Bazancourt
BOURGOGNE	Branchement électrique rue de la Saule
BOURGOGNE	Extension BT et HTA lieu dit "En perche"
CERNAY LES REIMS	Extension BT rue du Maréchal Foch
CHATILLON SUR MARNE	Extension BT rue des Sablons
CHATRICES	Extension pour alimenter les abords de l'étang communal
CHEPY	Extension RD 60- station de pompage
CLAMANGES	Extension BT RD n°236 pour alimenter une antenne ORANGE
COURCELLES SAPICOURT	Extension rue Gerbault
COURCY	Extension BT pour un lotissement de 59 lots
COURCY	Extension rue du Moulin
GIFFAUMONT CHAMPAUBERT	Extension pour le lotissement de la Conge
HAUSSIMONT	Extension rue St Gengoulf
JANVILLIERS	Extension chemin dit rue des Moines pour la STEP
JUSSECOURT MINECOURT	Extension BT ruelle Godin pour M. SUMZER
LA CHAUSSEE SUR MARNE	Extension VC dit de la Côte Huart
LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE	Extension BT rue de la Meulière
LES RIVIERES HENRUEL	Extension rue Mi la Dame
LEUVRIGNY	Extension rue du Clos Davaux
LOISY SUR MARNE	Extension rue des Tilleuls
LUXEMONT VILLOTTE	Extension rue de Trois Fontaines
MARFAUX	Extension rte de Chaumuzy pour l'EARL BENOIT & FILS
OGER	Extension BT lieu dit "Le haut Buisson"
OIRY	Extension BT rue du Château d'eau

OUTINES	Extension rue aux Ronces
PROSNES	Extension de réseau Ferme de Moscou
PRUNAY	Extension ancien chemin de Verzenay pour une station de relèvement
REVEILLON	Extension BT CE n°5 RD 934
SACY	Extension BT rue des Pressoirs
SAINT ETIENNE SUR SUIPPE	Extension CD 274 pour un bâtiment de stockage frigorifique
SAPIGNICOURT	Extension chemin de la Prise d'eau et CR dit le Haut Chemin
SERZY ET PRIN	Extension pour la station d'épuration
TREPAIL	Extension CR n°42 dit des Prés du Jardinot
VERNEUIL	Extension BT RD n°980 pour l'EARL BOUBY&FILS
VERNEUIL	Extension CV n°1 du Haut Verneuil à Vandières
VILLERS AUX NŒUDS	Extension BT pour un lotissement de 30 parcelles
VITRY LA VILLE	Extension BT rue Saint Joseph
VOILEMONT	Extension BT RD 68
VOIPREUX	Extension rue de la Berle

Le Comité Syndical valide la liste des extensions ci-dessus.

Attribution de marchés

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement numérique – 2è période

Le 24 avril dernier, nous avons lancé une consultation pour choisir une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet d'Aménagement Numérique.

En effet, la 1ère phase d'AMO attribuée en avril 2014 prévoit l'accompagnement du SIEM jusqu'au dépôt du 1er dossier FSN (fait le 10 avril 2015) et la phase d'instruction de la mission THD. Pour poursuivre notre projet, il était donc nécessaire de lancer une nouvelle mission qui accompagne le syndicat à la fois sur les aspects stratégiques, techniques, financiers et juridiques, et ce pour les 4 prochaines années.

Les réponses étaient attendues pour le 3 juin, la CAO s'est réunie le 4 juin pour procéder à l'ouverture des plis. Elle a déclaré recevables les 2 offres reçues dans le cadre de la consultation.

L'analyse des offres a été menée et soumise aux élus lors de la réunion de la CAO qui s'est tenue le 19 juin. Le tableau suivant présente le classement des candidats :

		NOTE PRIX SUR 40	RANG SUR CRITERE FINANCIER	NOTE TECHNIQUE SUR 60	RANG SUR CRITERE TECHNIQUE	TOTAL	RANG sur CRITERE GLOBAL
PLI N°1	GIRUS	11,24	2	16,67	2	27,91	2
PLI N°2	MIRIADE	40,00	1	50,00	1	90,00	1

Après en avoir délibéré, le Comité syndical confirme la décision de la CAO d'attribuer le marché d'AMO au cabinet MIRIADE, qui assurera la prestation dans le cadre d'un groupement avec les sociétés S&W (cabinet juridique) et FCL (cabinet financier).

Marché de maître d'œuvre pour le projet THD du Nord Rémois

Le 2 juin, nous avons lancé une consultation pour choisir une maîtrise d'œuvre pour le projet THD du Nord Rémois.

Les réponses étaient attendues pour le 19 juin à 10h, la CAO s'est réunie le 19 juin après-midi pour procéder à l'ouverture des plis. Elle a déclaré recevables les 4 offres reçues dans le cadre de la consultation.

L'analyse des offres a été menée et soumise aux élus lors de la réunion de la CAO qui s'est tenue ce matin, 25 juin avant la réunion du comité. Le tableau suivant présente le classement des candidats :

	PLI N°1 RESOCITY	PLI N°2 DEFIR	PLI N°3 BEREST	PLI N°4 AMBITION TEL
NOTE PRIX SUR 30	20.86	30.00	15.48	18.91
RANG SUR CRITERE PRIX	2	1	4	3
NOTE TECHNIQUE SUR 70	50.75	31.56	30.98	22.34
RANG SUR CRITERE TECHNIQUE	1	2	3	4
NOTE TOTALE	**71.61**	**61.56**	**46.46**	**41.25**
RANG	**1**	**2**	**3**	**4**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical approuve la décision de la CAO d'attribuer le marché à la société RESOCITY.

Marché toiture

La CAO, puis le comité a validé le marché relatif aux travaux de réfection de la toiture. Cette opération étant strictement limitée à la reprise de la zinguerie (terrassons, arêtier, chéneaux et descente d'eau) et d'une reprise ponctuelle de quelques ardoises.

Pour la réalisation de la reprise de zinguerie, il est nécessaire de déposer les trois premiers rangs d'ardoise.

Lors de cette dépose, il a été malheureusement constaté un état plus que dégradé du voligeage de clouage et de certains chevrons.

De plus, l'ardoise actuelle qui est une ardoise clouée et sciée de 2.5 mm d'épaisseur est également dans un état de friabilité avancée.

Devant cette constatation, il a été demandé à l'entreprise GARNIER (titulaire du marché) de chiffrer le coût de la réfection globale des ardoises dont le détail estimatif vous est joint pour un montant de 54 227.28 € HT.

Ce montant est validé par notre maître d'œuvre.

L'article 20 du CMP stipulant : "En cas de sujétions techniques imprévues ne résultant pas des parties, un avenant peut intervenir quel que soit le montant de la modification en résultant".

Il est donc possible de valider le devis joint et de réaliser un simple avenant au marché signé sur avis favorable de la CAO.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical valide le montant du devis présenté et autorise Monsieur le Président à rédiger l'avenant.

➢ *Délibération du projet PAP Nord Rémois*

Lors de la réunion du Comité en date du 09 février 2015, nous avions validé le dépôt d'un dossier DETR pour l'opération de desserte très haut Débit du Nord Rémois.

Pour mémoire le plan de financement de celle-ci était le suivant :

SIEM (Maitre d'ouvrage)	320.000	20 %
CRSD	585.000	36,56%
Conseil Régional	150.000	9,38%
Conseil Général	150.000	9,38%
Reims Métropole	50.000	3,13%
CCI Reims Epernay	180.000	11,25%
DETR sollicitée	165.000	10,31%
TOTAL	1.600.000	100 %

Malheureusement et contrairement aux annonces de la sous-préfecture de Reims, le SIEM n'est pas éligible à la DETR.

Afin de surseoir à la perte de financement induite, nous avons sollicité une subvention dans le cadre du plan d'accompagnement de projet mis en place par RTE dans le cadre du renforcement de la ligne 400 000 V Lonny-Seuil-Vesle.

Après rencontre avec les services de RTE, de la DIR et de la Sous-préfecture de Reims, il s'avère que ce projet est éligible au PAP (programme mis en place pour compenser les nuisances et contraintes dues au renforcement de ligne).

Nous devons donc délibérer de nouveau pour solliciter une subvention auprès de RTE dans le cadre de ce PAP.

Le plan de financement serait le suivant :

SIEM (Maitre d'ouvrage)	320.000	20 %
CRSD	585.000	36,56%
Conseil Régional	150.000	9,38%
Conseil Général	150.000	9,38%
Reims Métropole	50.000	3,13%
CCI Reims Epernay	180.000	11,25%
Aide RTE dans le cadre du PAP	165.000	10,31%
TOTAL	1.600.000	100 %

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical est d'accord pour le nouveau plan de financement ci-dessus et autorise le Président à déposer un dossier de demande d'aide dans le cadre du Plan d'Aménagement de Projet auprès de RTE.

Taux de promotion

Lors du Comité du 12 Décembre 2014, il vous a été proposé le taux de promotion pour 2015. Celui-ci ayant reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion le 19 Février 2015, il convient d'adopter par délibération le tableau définitif comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'ACCES	TAUX (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE		
ATTACHE	ATTACHE PRINCIPAL	100
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	100
REDACTEUR	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	100
ADJOINT AD. PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ADJOINT AD. PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	100
ADJOINT AD. DE 1ERE CLASSE	ADJOINT AD. PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	100
ADJOINT AD. DE 2EME CLASSE	ADJOINT AD. DE 1ERE CLASSE	100

FILIERE TECHNIQUE		
INGENIEUR PRINCIPAL	INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE	100
INGENIEUR	INGENIEUR PRINCIPAL	100
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	100
TECHNICIEN	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	100
AGENT DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	100
ADJOINT TECH. PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	ADJOINT TECH. PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	100
ADJOINT TECH. DE 1ERE CLASSE	ADJOINT TECH. PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	100
ADJOINT TECH. DE 2EME CLASSE	ADJOINT TECH. DE 1ERE CLASSE	100

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le tableau de fixation du taux de promotion comme présenté ci-dessus.

Sortie d'actif

Dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les collectivités peuvent sortir de leur inventaire certains biens désuets et/ou devenus inexploitables.

Je vous propose donc de sortir de l'actif les biens ci-dessous répertoriés :

N°inv	Désignation	Prix d'achat	Date d'achat
96	logiciel CANDELA NOMAD	3 949,25 €	12/07/2000
116	logiciel ITESOFT ESTELE V3	19 817,72 €	19/12/2002
137	Matériel ATLOG	3 510,26 €	11/04/2003
139	Ordinateur bureau 3ème	1 731,81 €	11/07/2003
164	Pack pro ETH Routeur	154,50 €	11/05/2006
175	Licence Microsoft Off.+Windows Small Business Server	907,32 €	15/06/2007
184	Ordinateur Portable HP Compaq Business Notebook	776,20 €	13/06/2008
185	Licence Microsoft Office 2007 Basic	219,35 €	13/06/2008
187	Véhicule RENAULT TWINGO 70AXG51	10 759,69 €	13/06/2008
193	Véhicule RENAULT TWINGO 232AZE51	10 830,14 €	18/02/2009
196	Ordinateur AMD PHENOM 9950	490,14 €	24/09/2009
206	Logiciel pour portable Toshiba (Windows 7 + Office 2007)	520,74 €	13/04/2010

208	Ordinateur AMD Athlon II X2 245 (UC)	466,44 €	13/04/2010
209	Ordinateur AMD Athlon II X2 245 (UC)	466,44 €	13/04/2010
212	Ordinateur AMD Athlon II X2 245 (UC)	466,44 €	13/04/2010
244	Achat logiciel MS Office 2010	130,60 €	23/01/2012

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de sortir de l'inventaire et de l'actif les biens mentionnés ci-dessus et autorise le Président à procéder aux écritures comptables si nécessaires.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la réunion à 12h00.

Le Président du Syndicat

P. DESAUTELS